

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

ANNULATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PRÉVUE LE 15 DÉCEMBRE 2022

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-U58-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES  
CONDITIONNELS 2009-U58 – AJOUTER LES ZONES VC-925 ET RU-901 AUX ZONES  
POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LA  
LOCATION COURT SÉJOUR, ÉCOGITES ET CENTRE DE ZOOTHÉRAPIE, D'ART ET  
ANIMATION AVEC BOUTIQUE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

L'assemblée publique de consultation prévue le 15 décembre 2022 pour le premier projet de Règlement numéro 2022-U58-8 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 2009-U58 – Ajouter les zones Vc-925 et Ru-901 aux zones pouvant faire l'objet d'une demande et critères d'évaluation pour la location court séjour, écogites et centre de zoothérapie, d'art et animation avec boutique **est annulée**. Le projet de règlement est retiré et le processus d'adoption est interrompu.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 9 décembre 2022.

Anny Després, greffière adjointe